

PROCÈS – VERBAL
de l'assemblée des délégués de l'AESC
du 20 mai 2026, à Prez-vers-Noréaz

Présidence : M. Martin Moosmann

Membres du comité (anciens) :

Mme Chantal Angéloz	Corminboeuf
M. Gilles de Reyff	Givisiez
M. Thomas Chappuis	La Brillaz
M. Denis Schwab	La Sonnaz
M. Jean-Yves Garreau	Misery-Courtion
M. Pierre Bovet	Prez

Membres du comité (nouveaux) : Mme Géraldine von der Weid
M. Steve Tacheron

Avry
Belfaux

Responsable exploitation : M. Pascal Lottaz

Responsable administrative : Mme Chantal Sottas

Exploitants STEP : M. Julien Biolley
M. Stéphane Horner

Voix représentées :

Communes membres	Délégué (e) présent (e)	Nombre de voix
Avry	Mme Laurence Ecoffey M. Jean-Yves de Boccard	2
Belfaux	Mme Linda Giunta	3
Corminboeuf	M. Giordano Bizzozero	3
Courtepin	M. Mario Wüthrich	5
Givisiez		
Gurmels		
La Brillaz	M. Yvan Jordan	2
La Sonnaz	M. Denis Grandgirard	2
Misery-Courtion	M. Victor Carol	2
Prez	M. Philippe Jolliet	2
Communes présentes 8 / 10		Total des voix représentées 21/ 26

Ordre du jour :

1. Accueil et nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 22 avril 2026
3. Élection pour la nouvelle législature 2026-2031 :
 - 3.1 *Président du comité de direction et de l'assemblée des délégués*
 - 3.2 *Vice-président de l'assemblée des délégués*
4. Élection pour la nouvelle législature 2026-2031 des membres du comité de direction
5. Votation sur le nombre de membres de la commission financière (3 à 5)
 - 5.1 *Élection pour la nouvelle législature 2026-2031 des membres de la commission financière*
6. Divers

Scrutateurs nommés : MM. Pierre Bovet et Thomas Chappuis

Excusés :
M. Eric Vonlanthen, commune de Courtepin
M. Eric Mennel, commune de Givisiez
M. Damiano Lepori, commune de Givisiez
M. Peter Zimmermann, commune de Gurmels
M. Beat Meuwly, commune de Gurmels
M. Alexandre Camélique, exploitant STEP

1. Accueil et nomination des scrutateurs

Au nom du comité de direction actuel, **M. le Président** souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette assemblée des délégués constitutive.

M. le Président remercie la commune de Prez pour son accueil et a le plaisir de passer la parole à M. Pierre Bovet, vice-syndic de la commune de Prez.

M. Pierre Bovet adresse la bienvenue dans la petite commune de Prez de 2'500 habitants, issue de la fusion de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz au 1^{er} janvier 2020. Il souhaite une bonne séance à toutes et tous et rappelle que, selon la tradition, les communes ayant le plaisir d'accueillir l'assemblée des délégués de l'AESC offrent un apéritif à l'issue de la séance.

M. le Président précise, à l'attention des nouveaux délégués, que l'image projetée représente la nouvelle STEP de Pensier. Les travaux de terrassement avancent bien et le début de la construction du bâtiment est prévu dans le courant du mois d'août. De plus amples informations seront données lors d'un prochain comité. Il salue tout particulièrement M. Pascal Lottaz, responsable d'exploitation, MM. Julien Biolley et Stéphane Horner, exploitants, et Mme Chantal Sottas, secrétaire-caissière de l'Association.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après approbation, définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé.

Pour information, le bureau est constitué des scrutateurs et des membres du comité, en cas d'une éventuelle élection.

M. le Président nomme les scrutateurs suivants : MM. Pierre Bovet et Thomas Chappuis. 21 voix sont présentes sur 26, la majorité absolue est de 11.

M. le Président excuse les personnes annoncées absentes.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle n° 19 du 8 mai 2026 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 28 avril 2026. Tous les documents ont été envoyés avec la convocation et étaient également disponibles sur le site internet.

La liste des personnes proposées par les communes pour le comité de direction ainsi que pour la commission financière a été transmise aux communes mardi matin 19 mai.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer et est apte à toute décision.

M. le Président précise qu'une erreur s'est glissée dans la convocation concernant l'ordre du jour au point 3.2.

Le vice-président du comité est élu par le comité de direction et non par l'assemblée des délégués contrairement à ce qui figurait à l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 22 avril 2026

Le procès-verbal du 22 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des délégués présents avec les remerciements d'usage à son auteur.

3. Élection pour la nouvelle législature 2026-2031

3.1 *Président du comité de direction et de l'assemblée des délégués*

M. le Président passe la parole à M. Thomas Chappuis, vice-président et quitte la salle.

M. Thomas Chappuis indique que, lors du dernier comité, les membres ont proposé à l'unanimité la candidature de M. Martin Moosmann à la présidence du comité de direction et de l'assemblée des délégués. Aucune autre proposition n'est présentée.

M. Martin Moosmann est dès lors réélu par acclamations.

M. le Président remercie les délégués pour leur confiance et espère mener le projet à son terme avec, en 2031, une station d'épuration pleinement opérationnelle.

3.2 *Vice-président de l'assemblée des délégués*

Le comité actuel propose également la réélection de M. Thomas Chappuis comme vice-président de l'assemblée des délégués. Aucune autre candidature n'est proposée.

M. Thomas Chappuis est réélu par acclamations comme vice-président de l'assemblée des délégués.

4. Élection pour la nouvelle législature 2026-2031 des membres du comité de direction

M. le Président précise que chaque commune a droit à au moins un représentant au comité de direction.

Les membres proposés par les communes sont les suivants :

Avry	Mme Géraldine von der Weid
Belfaux	M. Steve Tacheron
Corminboeuf	Mme Chantal Angéloz
Courtepin	M. Eric Vonlanthen
Givisiez	M. Gilles de Reyff
Gurmels	M. Peter Zimmermann
La Brillaz	M. Thomas Chappuis
La Sonnaz	M. Denis Schwab
Misery-Courtion	M. Jean-Yves Garreau
Prez	M. Pierre Bovet

M. le Président précise que, selon la loi sur les communes, si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, les candidats proposés sont élus tacitement. Il adresse ainsi ses félicitations aux nouveaux membres du comité de direction de l'AESC et se réjouit de la future collaboration.

5. Votation sur le nombre de membres de la commission financière (3 à 5)

M. le Président rappelle que, selon nos statuts, la commission financière doit être composée d'au minimum 3 membres. Le comité de direction estime que ce nombre est adéquat.

Le comité de direction propose donc de maintenir la commission financière à 3 membres.

M. Mario Wüthrich rappelle toutefois que 4 candidatures ont été proposées par les communes.

M. Gilles de Reyff estime qu'afin de ne pas froisser les communes, il serait opportun de retenir 4 membres, les statuts autorisant une composition de 3 à 5 membres. **Mme Linda Giunto** partage également cet avis et propose 4 membres. **M. le Président** demande alors si l'assemblée des délégués souhaite porter le nombre de membres à 4. **M. Denis Grandgirard** soutient la proposition de la commune de Belfaux, à savoir une commission composée de 4 membres dans la mesure où 4 communes ont proposé une candidature. Il considère cette option tout-à-fait pertinente. **M. Yvan Jordan** demande si les statuts imposent un nombre impair de membres.

M. le Président répond que ce n'est pas le cas ; les statuts prévoient uniquement un minimum de 3 membres. En cas d'égalité la voix du président de la commission financière permet de départager. **M. le Président** procède au vote, soit la proposition du comité, 3 membres pour la commission financière :

La proposition du comité, soit 3 sièges pour la commission financière obtient 2 voix.

La proposition de l'assemblée des délégués obtient la majorité, la commission financière sera donc composée de 4 membres.

5.1 Élection pour la nouvelle législature 2026-2031 des membres de la commission financière

Sont réélus : M. Damiano Lepori, commune de Givisiez
M. Mario Wüthrich, commune de Courtepin

Sont élus : M. Philippe Jolliet, commune de Prez
M. Bernard Oberson, commune de La Brillaz

6. Divers

• Date du prochain comité de direction

Le prochain comité aura lieu le mercredi 8 juillet 2026 à 17h00 à la STEP de Pensier.

• Visite de la STEP

Cette visite est obligatoire pour les nouveaux membres du comité de direction afin qu'ils puissent se familiariser avec les installations et les sujets traités. Les délégués sont également cordialement invités à y participer.

• Nouvelle STEP

Les travaux de terrassement touchent à leur fin. Une bonne surprise concerne le niveau de pollution des matériaux excavés qui s'avère moins important que prévu. Peu de matériaux devront ainsi être évacués décharge type E, soit des coûts réduits.

Le chantier est bien géré en collaboration avec la direction des travaux et les exploitants qui sont impliqués dans le projet. À l'issue des vacances de chantier, les travaux de bétonnage devraient débiter.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée en remerciant les anciens ainsi que les nouveaux membres du comité de direction et souhaite à toutes et tous un bel été.

L'assemblée est close à 17h30.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 11 novembre 2026 à Corminboeuf.

Le Président :

La Secrétaire :

Martin Moosmann

Chantal Sottas